



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/200/SR.1
18 mai 2017

Compte rendu du Conseil directeur

200^{ème} session

2 et 5 avril 2017

Bangabhandu International Convention Centre (BICC)
Dhaka, Bangladesh

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/200/A.1 et A.2)	4
2. Approbation du compte rendu de la 199 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/199/SR.1) ..	4
3. Propositions pour l'élection du Président de la 136 ^{ème} Assemblée	4
4. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/200/4a)-P.1)	4
b) Situation de certains parlements	5
c) Statut d'observateur	
5. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 199 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/200/5a)-R.1) ...	8
b) Sur les activités du Comité exécutif	8
6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2016	8
7. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP	
a) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (CL/200/7a)-R.1)	19
b) Séminaire régional sur le thème <i>Réaliser les Objectifs de développement durable dans une perspective des droits de l'homme</i> (pour les parlements de la région du Pacifique) (CL/200/7b)-R.1)	19
c) Forum parlementaire à la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (CL/200/7c)-R.1)	19
d) Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable pour les parlements d'Amérique latine et des Caraïbes sur le thème <i>Réaliser les ODD tout en réduisant les inégalités dans et entre les pays : le rôle des parlements</i> (CL/200/7d)-R.1)	19
e) Sommet mondial des Présidentes de parlement (11 ^{ème} réunion des Présidentes de parlement (CL/200/7e)-R.1)	9 & 19
f) Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies (CL/200/7f)-R.1)	20
g) Forum des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la mise en œuvre des ODD (CL/200/7g)-R.1)	20
h) Séminaire régional pour les parlements d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale sur la mise en œuvre des ODD (CL/200/7h)-R.1)	20
i) Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable pour les parlements d'Afrique sub-saharienne (CL/200/7i)-R.1)	20
j) Réunion parlementaire à l'occasion de la 61 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CL/200/7j)-R.1)	21
8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 (CL/200/8-R.1)	21
a) Proposition de projet concernant la création d'un Centre pour l'innovation au parlement (CL/200/8a)-P.1)	21
b) Document de travail sur le 20 ^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie (CL/200/8b)-P.1)	22
c) Document de travail sur le renforcement de la représentation des jeunes à l'UIP (CL/200/8c)-P.1)	22
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/200/9-R.1)	22
10. Résultats financiers de l'exercice 2016 (CL/200/10-R.1 à R.3 et P.1)	23
11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Forum des femmes parlementaires (CL/200/11a)-R.1)	10
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/200/11b)-R.1 à R.3 et P.1 à P.5)	10

	<u>Page(s)</u>
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/200/11c)-R.1, P.1 et P.2	25
d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/200/11d)-R.1 et P.1)	25
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/200/11e)-R.1)	25
f) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (CL/200/11f)-R.1 et P.1)	26
g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/200/11g)-R.1)	26
12. 137 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Saint-Pétersbourg, 14-18 octobre 2017)	26
13. Prochaines réunions interparlementaires (CL/200/13-P.1)	27
a) Réunions statutaires	27
b) Réunions spécialisées et autres	27
14. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/200/14-P.1, P.1.Am.1, P.2 et P.3)	27
15. Elections au Comité exécutif (CL/200/15-P.1)	28
16. Nomination d'un Secrétaire général pour une période de quatre ans	24
17. Divers	28

Première séance

Dimanche 2 avril 2017

La réunion est ouverte à 9 h 25 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Le Président, déclarant ouverte la 200^{ème} session du Conseil directeur, souhaite aux participants la bienvenue dans sa patrie et attire leur attention sur l'existence d'une nouvelle application pour mobile permettant de télécharger tous les documents relatifs à la 136^{ème} Assemblée et aux réunions connexes. Cette nouveauté a été mise au point en application de la politique PaperSmart de l'UIP, qui vise à réduire d'un quart la quantité de papier imprimé. L'UIP entend aussi compenser l'empreinte carbone produite par les participants et faire de cette Assemblée la toute première "Assemblée verte" par des initiatives telles que la plantation, par chaque délégation, de jeunes arbres autour du Parlement national et la distribution aux ménages bangladais de fours de cuisson améliorés pour réduire la mortalité due à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations.

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CL/200/A.1)

L'ordre du jour provisoire figurant dans le document CL/200/A.1 est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 199^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/199/SR.1)

Le compte rendu (document CL/199/SR.1) de la 199^{ème} session du Conseil directeur, tenue à Genève en octobre 2016, est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA 136^{ème} ASSEMBLEE

Sur proposition de M. P. Matibini (Zambie), appuyée par Mme J. Luveni (Fidji), Mme S.S. Chaudhury (Bangladesh), Présidente du Parlement bangladais, est élue par acclamation Présidente de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP.

Point 4 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP (CL/200/4a)-P.1)

Le Président, appelant l'attention sur les décisions consignées dans le document CL/200/4a)-P.1 en faveur de la demande de réaffiliation déposée par l'Assemblée nationale de la République centrafricaine et de la demande d'affiliation émanant du Parlement des Tuvalu, dit qu'il considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces deux décisions, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

M. T. Baïkoua (République centrafricaine) dit que, après une absence prolongée, son parlement est honoré par sa réintégration à l'UIP. Les problèmes militaires et politiques auxquels son pays a été confronté ont pris fin après une période de transition pendant laquelle se sont tenus non seulement des élections présidentielles et législatives mais aussi un référendum constitutionnel. Il remercie sincèrement l'UIP d'avoir bien voulu répondre à la demande de réaffiliation déposée par la nouvelle Assemblée nationale du pays peu après sa prise de fonctions en mai 2016.

M. O. Tauteleimalae Tausi (Tuvalu) dit que c'est un honneur et un privilège pour lui de représenter à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP le petit Etat insulaire indépendant des Tuvalu, qui a hérité de son histoire coloniale un système de gouvernement sur le modèle de Westminster. La Constitution du pays doit être révisée sous peu dans le but de renforcer le contrôle du Parlement sur l'Exécutif et de lever d'autres obstacles à un vrai gouvernement du peuple par le peuple. C'est une entreprise majeure pour laquelle il demande l'aide de l'UIP.

Le Président, accueillant chaleureusement les deux nouveaux Membres et se réjouissant d'avance des relations qui vont s'établir avec eux, au bénéfice mutuel de tous, dit que l'UIP compte maintenant 173 Membres et 11 Membres associés qui jouissent des mêmes droits et privilèges. Il n'existe pas de droit de veto à l'UIP, qui espère que l'assistance qu'elle pourra dispenser aux petits parlements grâce au Fonds de solidarité parlementaire nouvellement créé la rapprochera de son objectif d'universalité.

Le Secrétaire général ajoute que les délégations du Brunéi Darussalam, des îles Salomon et de Vanuatu assistent à la présente Assemblée en qualité d'observateurs en vue d'une affiliation éventuelle à l'UIP. Celle-ci espère par ailleurs que les consultations tenues récemment dans ce but avec les Parlements du Turkménistan et de l'Ouzbékistan auront une issue positive.

b) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général, rendant compte de la situation de certains Membres et communiquant les décisions y relatives que le Comité exécutif recommande au Conseil directeur d'approuver, dit qu'aucun parlement n'a été dissous de manière inconstitutionnelle depuis la 135^{ème} Assemblée de l'UIP, tenue à Genève.

Concernant la première des situations qu'il a examinées, celle du Burundi, le Comité exécutif a pris note des récents événements survenus dans les pourparlers de paix en cours entre les parties à la crise qui a éclaté en 2015 après la décision du chef de l'Etat d'alors de briguer un troisième mandat. A la lumière de ses propres consultations avec divers acteurs, dont des autorités parlementaires et des hommes politiques qui se sont exilés parce qu'ils craignaient pour leur sécurité, le Comité a recommandé que l'UIP continue à observer la situation et à offrir ses bons offices pour amener les parties en conflit à se réunir au Siège de l'UIP à Genève pour un dialogue sans exclusive.

S'agissant du Cambodge, où la tension monte à la suite des récents développements, le Comité a pris note tant des amendements apportés au Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, qui dénie désormais aux dirigeants de l'opposition le statut de chef de la minorité, que des amendements qu'il est prévu d'apporter aux lois électorales afin de permettre la dissolution des partis politiques dont les dirigeants ont à répondre d'accusations au pénal. Considérant en outre la situation de M. Sam Rainsy, chef de l'opposition qui a choisi l'exil, le Comité a conclu que le climat politique au Cambodge n'était pas tel que des élections locales puissent s'y dérouler dans des conditions satisfaisantes en juin 2017, ni même des élections législatives en 2018. Il a donc recommandé que l'UIP demande à entendre la délégation cambodgienne à l'Assemblée sur ce sujet et encourage les partis concernés à rechercher l'apaisement et un consensus sur la meilleure façon de procéder à l'avenir. Il ajoute que le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP poursuit le dialogue avec les autorités cambodgiennes sur les cas de huit parlementaires cambodgiens dont il est toujours saisi.

Concernant la République centrafricaine, le Comité a recommandé que le parlement de ce pays soit supprimé de la liste des parlements placés sous étroite surveillance, compte tenu des derniers événements qui permettent un retour à la normale et pour autant que des élections sénatoriales aient lieu dans les plus brefs délais, comme le prévoit la Constitution du pays.

En République démocratique du Congo, les acteurs politiques ont décidé d'un commun accord en décembre 2016 que le Président ne briguerait pas un troisième mandat et qu'il quitterait le pouvoir après les élections prévues pour décembre 2017. Cet accord a été remis en cause par

des développements ultérieurs. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP continue à surveiller la situation dans l'espoir que les élections se tiendront aux dates prévues et mettront en place un vrai parlement dans le pays.

Il est difficile d'obtenir directement des informations sur la situation en Erythrée, qui n'est pas Membre de l'UIP. Le Comité recommande donc que l'UIP continue à suivre la situation, en se renseignant auprès d'autres sources dans la région ou de personnes ou d'institutions ayant des liens historiques avec l'Erythrée, et décide de la marche à suivre sur la base des informations qu'elle aura recueillies.

Dans le cas de la Gambie, bien que la crise déclenchée par le refus initial de l'ancien Président de céder le pouvoir après avoir perdu les élections ait été entre-temps résolue, des élections en vue de renouveler le parlement n'avaient pas encore eu lieu comme prévu. Le Comité recommande donc que l'UIP reste saisie de cette question et prie instamment les autorités gambiennes d'organiser dès que possible des élections législatives.

Le Parlement de la Guinée-Bissau a demandé à l'UIP de l'aider à sortir de l'impasse dans laquelle des dissensions internes l'ont conduit. Le Comité recommande donc que l'UIP continue à surveiller la situation et charge le Secrétaire général de poursuivre les consultations avec les autorités concernant le rôle de médiateur que l'UIP pourrait jouer dans la crise.

En Haïti, le Parlement n'a cessé de voir son fonctionnement entravé, entre autres, par des catastrophes naturelles répétées. Le Comité recommande donc que l'UIP propose au Parlement de l'aider à renforcer ses capacités et demande que les 10 sièges vacants au Sénat soient promptement pourvus.

Dans le cas de la Libye où deux parlements s'affrontent, le Comité recommande que l'UIP reste saisie de la situation et consulte le Parlement de Tobrouk, reconnu par la communauté internationale comme le Parlement officiel du pays, pour savoir quel serait le meilleur moyen de l'aider à s'acquitter de son mandat.

En Somalie, les institutions ont évolué dans un sens positif après des années de tourmente. Pourtant, des parlementaires auraient été attaqués et même tués lors d'incidents que l'UIP, attachée à la défense des droits de l'homme des parlementaires, a énergiquement condamnés. Etant donné les circonstances éprouvantes dans lesquelles fonctionne le Parlement somalien, le Comité recommande que l'UIP propose son assistance technique afin d'affermir la démocratisation en cours dans le pays et de favoriser un retour complet à la normale.

En ce qui concerne le Soudan du Sud, un parlement de transition élargi où sont représentées de nombreuses factions politiques a été mis en place, conformément à l'accord de paix conclu en 2015. L'ancien vice-président du pays, qui craignait pour sa vie, a été une fois de plus contraint de s'exiler, et les combats entre parties belligérantes, qui ont entraîné des déplacements massifs de population et font peser la menace de la famine, ont aussi engendré une succession de crises. D'abord préoccupé par la situation humanitaire, le Comité exécutif a donc recommandé que l'UIP continue à suivre les événements et à fournir une assistance, là où elle le peut, en vue d'un règlement de la crise. L'UIP a en fait publié une déclaration appelant en termes fermes la communauté internationale et les parlements à agir pour éloigner le spectre de la famine qui menace non seulement le Soudan du Sud mais aussi l'est du Kenya, la Somalie et le Yémen.

S'agissant de la République arabe syrienne, où l'Assemblée du Peuple, élue en 2016, a un rôle vital à jouer pour résoudre la crise, le Comité exécutif a pris acte des récents développements et des consultations, notamment celles que le Secrétaire général a eues lui-même, avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la Syrie. Ne doutant pas que l'UIP pourrait se rendre utile en réunissant les parties syriennes, le Comité a évoqué la possibilité d'organiser à Genève une réunion des principaux groupes parlementaires syriens et milieux de la diaspora pour discuter d'une issue à la crise. A sa dernière séance avant la clôture de l'Assemblée, le Comité exécutif va étudier les options qui s'offrent de dialoguer avec le Parlement et d'autres acteurs syriens et envisager la publication d'une déclaration dans laquelle l'UIP soutiendrait les diverses initiatives prises au niveau régional et par les Nations Unies pour ramener la paix dans le pays.

Le Président, soulignant la valeur ajoutée d'une approche indépendante de la part de parlementaires désireux de faire ce qui est juste, confirme que l'UIP envisage actuellement de créer un groupe de travail et de le charger d'explorer les possibilités qui s'offrent d'élargir ses contacts avec les acteurs syriens en s'adressant à toutes les parties impliquées dans le conflit.

Le Secrétaire général, évoquant le cas de la Thaïlande, rappelle que l'UIP a apporté une assistance technique au parlement intérimaire en place depuis 2014 et continue à suivre la situation dans ce pays, redevenue incertaine récemment. En effet, le roi, lorsqu'il est décédé en octobre 2016, n'avait pas donné son aval à la nouvelle Constitution approuvée par référendum en

août 2016 et les amendements qui ont été demandés par son successeur sont toujours à l'étude. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP continue à observer la situation et prie instamment les autorités thaïlandaises de mettre à exécution leur intention de tenir pendant le second trimestre de 2018, sinon plus tôt, les élections législatives initialement prévues pour 2017.

En réponse à une question de **M. K. Örnfjäder** (Suède) concernant le statut de membre des parlements qui, comme celui de la Thaïlande, n'ont pas su, à plusieurs reprises, reprendre des fonctions normales, le Secrétaire général dit que rien dans les Statuts de l'UIP ne laisse à penser que de tels parlements devraient être traités en observateurs. Les fonctions du Parlement thaïlandais dissous sont exercées par une assemblée intérimaire, qui n'est certes pas idéale mais qui remplit les conditions d'adhésion fixées par l'UIP. Dans de tels cas, cependant, l'UIP ne cesse de faire valoir aux autorités concernées la nécessité d'agir pour qu'un vrai parlement entre en fonction dès que possible.

Le Président ajoute que l'UIP fait tout son possible pour accorder aux Membres le bénéfice du doute dans de telles situations mais agit avec fermeté lorsqu'il s'avère que sa confiance a été mal placée. Elle veillera à ce que la délégation thaïlandaise soit informée des préoccupations exprimées quant à la prolongation d'un état de fait qui devait être provisoire.

Le Secrétaire général, passant à la situation en Turquie, dit que le Parlement de ce pays fonctionne à nouveau normalement après la tentative de coup d'Etat de 2016. Cependant, le référendum qui doit se tenir prochainement sur les amendements constitutionnels tendant à renforcer les pouvoirs du Président de la République est un sujet d'inquiétude, de même que les informations faisant état d'arrestations politiques et de parlementaires incarcérés et accusés de terrorisme. L'UIP cherche actuellement à en savoir plus des autorités turques et envisage même une mission de son Comité des droits de l'homme des parlementaires à cette fin. Le Comité recommande que l'UIP continue à dialoguer avec les autorités dans ce but et à suivre de près la situation.

Le Président confirme que l'UIP cherchera à offrir ses bons offices pour favoriser un dialogue qui porte sur les causes profondes de la crise politique en cours en Turquie et, par-là, la réconciliation avec la communauté kurde.

Le Secrétaire général, parlant de la situation au Venezuela, dit que l'UIP a suivi avec attention les événements qui se sont produits dans ce pays depuis les élections législatives de 2015, depuis que l'opposition, qui détient la majorité des sièges au Parlement, est en conflit avec le Gouvernement. Misant sur des efforts de médiation de l'UIP sur le terrain, le Comité exécutif recommande que l'UIP s'emploie à favoriser un dialogue de fond entre les deux parties et entende la délégation vénézuélienne à la présente Assemblée dans l'espoir qu'elle lui fera mieux comprendre la situation et lui permettra d'entrevoir une issue à cette crise. A ce sujet, il relève avec soulagement que, selon les informations reçues la veille au soir, la décision de dépouiller le Parlement national de ses pouvoirs a été annulée.

M. J.G. Correa (Venezuela) dit que ces informations ne sont pas encore officielles mais que le Président de l'Assemblée nationale vénézuélienne invite une délégation du Comité des droits de l'homme des parlementaires à se rendre en visite dans le pays pour apprécier par elle-même la situation des droits de l'homme.

Le Secrétaire général répond que le Comité des droits de l'homme des parlementaires souhaite depuis longtemps effectuer une telle mission, que ce souhait ne s'est pas encore réalisé pour diverses raisons mais qu'il s'agit d'un projet ferme. L'UIP est impatiente aussi de traiter de la situation politique du pays, persuadée que tout progrès dans ce domaine faciliterait aussi un règlement de la situation des droits de l'homme, qui est étroitement liée à la situation politique.

Concernant le cas du Yémen, il rappelle que le Parlement élu en 2003 est maintenant divisé en deux factions – l'une basée à Sanaa et l'autre à Aden – en raison de la guerre civile dans le pays. L'UIP n'a pas encore déterminé laquelle des deux est la représentante légitime du peuple yéménite. Bien que les deux factions aient été invitées à la présente Assemblée de l'UIP dans le but de promouvoir un dialogue de paix entre elles, la faction de Sanaa n'est pas venue, expliquant sa défection par le fait qu'elle est assiégée par les voies terrestres, aériennes et maritimes. Le Comité exécutif a donc décidé de s'entretenir avec la faction basée à Aden tout en en gelant la participation à l'Assemblée et de s'employer, d'ici à la prochaine Assemblée, à faire la lumière sur le statut de chaque faction.

Le Président ajoute que l'UIP envisage en outre une mission au Yémen et a aussi bon espoir de pouvoir favoriser le dialogue entre les deux factions à Genève. Il informe également le Conseil que le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes l'a saisi d'une situation autre que celles étudiées par le Comité exécutif, à savoir celle du Paraguay.

Le Secrétaire général, donnant de plus amples détails sur cette question, rappelle que, selon les informations de la veille, le bâtiment du Sénat paraguayen a été incendié par des manifestants qui protestaient contre un amendement constitutionnel proposé pour permettre au Président de la République de briguer un deuxième mandat. Le calme est apparemment revenu mais la recommandation est que l'UIP publie une déclaration pour exprimer sa solidarité aux institutions parlementaires qui ne font qu'exercer les fonctions et responsabilités qui leur ont été conférées, condamner tous les actes de violence dirigés contre elles et encourager en outre les autorités paraguayennes à agir dans le respect de la Constitution.

Le Conseil directeur prend note des informations qui lui ont été communiquées sur la situation des parlements mentionnés et approuve les recommandations du Comité exécutif concernant ces parlements.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT

**a) Sur ses activités depuis la 199^{ème} session du Conseil directeur
(CL/200/5a)-R.1)**

Le Président donne un résumé, illustré par des diapositives, des activités qu'il a menées depuis la dernière session du Conseil directeur, et renvoie à son rapport sur ce sujet (CL/200/5a)-R.1).

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président dit que la plupart des sujets dont le Comité exécutif a discuté pendant les deux jours de délibérations intenses et fructueuses qu'il a eus jusqu'à présent à Dhaka, avec encore une séance à venir, feront l'objet de rapports sous les points pertinents de l'ordre du jour.

Rappelant que la date limite pour engager le processus d'élection d'un nouveau Secrétaire général tombe le 1^{er} avril 2017, soit 15 mois avant la fin du mandat de quatre ans du Secrétaire général en exercice, il informe le Conseil que, lors de sa séance du 30 mars, le Comité exécutif a considéré que le Secrétaire général s'était acquitté de sa tâche de manière satisfaisante et a décidé à l'unanimité de ses membres, conformément aux dispositions des Articles 21 l) et 26.2 h) des Statuts et de l'article 3 du Règlement du Secrétariat, de reconduire le Secrétaire général dans ses fonctions pour un deuxième mandat, ce qui est conforme à la pratique habituelle. Un point 16 sera donc ajouté à l'ordre du jour. Sous ce point, le Conseil sera appelé, à sa prochaine séance, à approuver la nomination du Secrétaire général pour un deuxième mandat de quatre ans allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022, comme le recommande le Comité exécutif.

Le Conseil directeur prend acte du rapport du Président.

Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2016

Le Secrétaire général présente un résumé des activités menées par l'UIP en 2016, exposées en détail dans le rapport annuel qui peut être téléchargé sur le site web de l'UIP à l'adresse suivante : beta.ipu.org/fr/ressources/publications/propos-de-luip/2017-03/rapport-annuel-dactivites-de-lunion-interparlementaire-2016.

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

- e) **Sommet mondial des Présidentes de parlement
(11^{ème} Réunion des Présidentes de parlement)
(CL/200/7e)-R.1)**

Projection d'un film sur les débats du Sommet mondial des Présidentes de parlement

Mme A. Al-Qubaisi (Emirats arabes unis) dit que le Sommet des Présidentes de parlement, organisé conjointement par le Conseil national de la Fédération de son pays et par l'UIP, a duré deux jours et s'est tenu en décembre 2016 sur le thème *Ensemble pour façonner l'avenir*. Présentant le rapport de ce sommet en l'illustrant de diapositives, elle dit que le débat entre les nombreuses participantes a porté sur les grandes tendances géopolitiques, socio-économiques, environnementales et technologiques, sur les enjeux qu'elles représentent pour l'avenir et sur les moyens de transformer ces défis en autant de chances de construire un monde meilleur. La Déclaration d'Abou Dhabi, annexée au document CL/200/7e)-R.1, qui a été adoptée au terme du Sommet, s'est inspirée aussi des discussions de la table ronde animées par des Présidentes de parlement. Elle énumère les engagements pris dans la Déclaration, ainsi que les domaines sur lesquels les parlements devront faire porter en priorité leur action pour relever les défis présents et futurs, au besoin avec l'aide de l'UIP ; les mesures de suivi et de reddition de comptes à prendre ; et les initiatives déjà mises en œuvre par le Conseil national de la Fédération. Elle ajoute qu'il est possible d'en savoir plus sur les travaux du Sommet en consultant le site Internet www.gswws.ae et appelle tous les parlementaires, hommes et femmes, à unir leurs efforts pour offrir un meilleur avenir aux générations futures.

Le Président et le Secrétaire général reçoivent un trophée du Conseil national de la Fédération des Emirats arabes unis qui exprime ainsi sa reconnaissance pour l'appui apporté par l'UIP lors de la tenue du Sommet mondial des Présidentes de parlement à Abou Dhabi.

Le Président adresse ses remerciements au Conseil national de la Fédération pour son organisation remarquable du Sommet et affirme que la Déclaration est à la base de la feuille de route que doivent suivre dans la pratique tous les Membres de l'UIP.

ETABLISSEMENT DU QUORUM

Le Secrétaire général annonce que le quorum a été fixé à 69 pour la présente session, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, les Membres ou Membres suppléants participant à la première séance du Conseil étant au nombre de 136.

La séance est levée à 11 h 35.

Deuxième séance

Mercredi 5 avril 2017

La séance est ouverte à 9 h 40 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Sur proposition du Président, une minute de silence est observée en l'honneur des victimes de l'odieuse attaque chimique perpétrée la veille en République arabe syrienne.

Le Président dit que l'UIP est atterrée par l'horreur de l'attaque, qu'elle condamne sans réserve, comme elle condamne tout emploi d'armes chimiques. Le Comité exécutif n'a cessé de rechercher les moyens d'apporter une valeur ajoutée aux initiatives prises pour résoudre la situation syrienne, qui a provoqué la pire crise humanitaire des dernières décennies. A sa séance de la veille, le Comité a décidé de créer un groupe de travail et de le charger d'explorer les mesures que pourraient prendre les milieux parlementaires mondiaux pour faire évoluer la situation vers un règlement politique inclusif et global. Il travaille actuellement sur les modalités de travail du groupe et compte présenter un rapport intérimaire au Conseil à sa session d'octobre.

Point 11 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Forum des femmes parlementaires (CL/200/11a)-R.1)

Mme D. Moni Nawaz (Bangladesh), Présidente de la 25^{ème} session du Forum des femmes parlementaires, présente le rapport du Forum (CL/200/11a)-R.1), qui a siégé pendant une journée à Dhaka. Elle explique que les participantes se sont attachées, avec un certain succès, à donner plus de poids au projet de résolution intitulé *Promouvoir le renforcement de la coopération internationale dans le cadre des ODD, notamment en favorisant l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement* et ont débattu de la participation des femmes à la vie politique et de l'autonomisation des filles comme moyen de parvenir au développement durable. Pour sa part, le Bureau des femmes parlementaires a recommandé de marquer le cinquième anniversaire du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre à la 137^{ème} Assemblée par un débat entre hommes et femmes sur des parlements sensibles au genre qui permette de mettre en lumière les expériences faites et de dégager des bonnes pratiques. Trois nouveaux membres ont été élus au Bureau : Mme J.A. Gakuba (Rwanda) pour le Groupe africain ; Mme R.W. Karirathna (Sri Lanka) pour le Groupe Asie-Pacifique ; et Mme K. Atshemyan (Arménie) pour le Groupe Eurasie.

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/200/11b)-R.1 à R.3 et P.1 à P.5)

Mme F. Koofi (Afghanistan), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, rendant compte des activités menées par le Comité à sa session de Dhaka, dit que, pendant la présente session, le Comité s'est entretenu avec sept délégations et plaignants. Ces auditions revêtent une grande importance pour le Comité en ce sens qu'elles lui permettent de mieux comprendre les cas dont il est saisi, d'exprimer ses préoccupations et de procéder à des échanges de vues et favorisent un dialogue constructif qui aide à trouver des solutions satisfaisantes, conformes aux normes nationales et internationales des droits de l'homme. Elle remercie donc toutes les délégations et les plaignants qui ont pris le temps de venir rencontrer le Comité.

A la présente session, le Comité avait à son ordre du jour les cas de 140 parlementaires de 10 pays. Parmi ces parlementaires, 41 pour cent viennent d'Asie, 41 pour cent d'Europe, 16 pour cent des Amériques, 1 pour cent d'Afrique et 1 pour cent du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Vingt-cinq pour cent des cas concernent des femmes parlementaires et 96 pour cent, des parlementaires de l'opposition.

Si la liberté d'expression est un sujet de préoccupation, direct ou indirect, dans presque tous ces cas, l'absence de garanties d'un procès équitable dans les procédures engagées contre des parlementaires, la révocation ou la suspension abusive du mandat parlementaire, l'arrestation ou la détention arbitraires, la violation de la liberté de réunion et d'association, ainsi que la torture, les mauvais traitements et autres actes de violence comptent, par ordre décroissant, parmi les atteintes les plus fréquentes examinées par le Comité à la présente session.

Le nombre de projets de décision qui vont être soumis à l'examen du Conseil est légèrement inférieur à la normale car le Comité a dû abrégé sa session, faute de quorum le premier jour de ses délibérations. Les projets de décision qu'elle va présenter concernent 76 parlementaires de sept pays.

Cependant, elle aimerait d'abord évoquer les cas de Turquie dont est saisi le Comité, qui demeure profondément préoccupé par la situation des parlementaires dans ce pays. Cinquante-six parlementaires du Parti démocratique populaire (HDP) se trouvent dans une situation particulièrement grave qui va en se dégradant. Le Comité regrette donc vivement que, en dépit des efforts déployés pour organiser une mission d'enquête en Turquie, sa demande ait été rejetée par les autorités. Il réaffirme son souhait d'effectuer cette mission et espère qu'elle pourra avoir lieu rapidement.

AMERIQUES

Venezuela

Une délégation du Comité devait se rendre au Venezuela deux semaines plus tôt. Quelques jours seulement avant la mission, le parti gouvernemental a fait savoir au Comité que les conditions d'une mission n'étaient pas réunies. De plus, un des membres de la délégation s'est vu refuser son visa. Le Comité regrette d'autant plus cette situation qu'à son avis la mission est plus nécessaire que jamais. Il espère donc sincèrement qu'elle pourra tout de même avoir lieu sous peu.

En attendant, le Comité est profondément préoccupé de ce que quatre membres de l'Assemblée nationale restent suspendus de leurs fonctions. La Cour suprême a ordonné leur suspension en décembre 2015, à la suite de plaintes pour fraude aux dernières élections législatives. Le Comité ne comprend pas pourquoi ces parlementaires, dont l'élection a été proclamée par le Conseil électoral national, ne devraient pas être autorisés à siéger au Parlement tant que les allégations de fraude n'ont pas été contrôlées. De plus, les plaintes n'ont toujours pas été examinées, 16 mois après leur dépôt. Le Comité espère donc fermement que la Cour suprême va s'atteler d'urgence à cet examen.

L'Assemblée nationale ayant refusé d'appliquer la décision de la Cour suprême de suspendre les quatre parlementaires, la Cour suprême a déclaré illégale toute décision de l'Assemblée nationale. Le Comité trouve cette mesure totalement disproportionnée et s'inquiète de ce que l'Assemblée nationale et ses membres soient de ce fait privés de ressources depuis août 2016. Le Comité prie instamment les autorités compétentes de remédier immédiatement à cette situation.

Le Comité est aussi préoccupé par d'autres mesures prises pour restreindre le rayon d'action des parlementaires. Par exemple, trois parlementaires de l'opposition se sont vu récemment retirer leur passeport, ce qui ressemble fort à des mesures de représailles pour les critiques qu'ils ont émises à l'étranger sur la situation politique au Venezuela. Le Comité exhorte les autorités à restituer d'urgence leurs passeports aux intéressés et à veiller à ce que de tels incidents ne se reproduisent pas.

Le Comité est d'avis que seul le dialogue politique peut permettre de résoudre la crise politique au Venezuela. Il invite donc les deux parties à agir de bonne foi et à retourner à la table de négociation. L'UIP est prête, avec les médiateurs désignés, à réunir les deux parties.

Le Président ajoute que le Comité exécutif a longuement discuté de la situation et que des représentants du parti gouvernemental lui ont confirmé que le Comité des droits de l'homme des parlementaires pourrait effectuer sa mission au Venezuela. Ils ont assuré que l'UIP pouvait compter sur toute l'assistance possible pour l'obtention des visas. Cette mission, axée sur les droits de l'homme, devrait avoir lieu dans le mois à venir et précéder une mission politique. Le Comité exécutif a en outre recommandé au Conseil de faire sienne une déclaration sur la situation au Venezuela qu'il a rédigée sur la base de ses discussions et qui se lit comme suit :

L'UIP fait siennes les préoccupations du Comité des droits de l'homme des parlementaires au sujet des cas dont il est saisi concernant des parlementaires en exercice ainsi que d'anciens parlementaires de la République bolivarienne du Venezuela.

L'UIP exprime sa profonde préoccupation face à la situation politique, économique et sociale qui ne cesse de se détériorer au Venezuela. Elle souligne sa solidarité avec le peuple vénézuélien et réaffirme son engagement en faveur de la défense des institutions parlementaires chaque fois qu'elles font l'objet d'attaques et où qu'elles se trouvent. Elle appelle les autorités exécutives, judiciaires et législatives à ne pas outrepasser leurs compétences respectives et à respecter ainsi le principe fondamental de la séparation des pouvoirs. Tout effort visant à usurper ou à remplacer les pouvoirs d'une branche de l'Etat par ceux d'une autre porte atteinte à ce principe bien établi.

L'UIP exhorte toutes les parties à la crise au Venezuela à privilégier le dialogue comme unique moyen de résoudre la crise actuelle et d'assurer un retour rapide à la normale dans l'intérêt du peuple vénézuélien. L'UIP réitère son offre de bons offices pour promouvoir le dialogue entre les deux parties et servir de médiateur dans la crise au Venezuela.

L'UIP appelle à redoubler d'efforts pour assurer la mise en place d'institutions de l'Etat démocratiques, fortes et indépendantes, qui sont au cœur de toute démocratie dynamique et efficace. Elle lance un appel à toutes les parties afin qu'elles placent les intérêts du pays et du peuple vénézuélien avant les intérêts partisans.

Le Conseil directeur fait sienne cette déclaration et adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des 33 parlementaires vénézuéliens.

ASIE

Bangladesh

Les cas du Bangladesh concernent l'attentat à la grenade de janvier 2005 qui a tué M. Shah Ams Kibria, ancien ministre des finances, et celui d'août 2004 qui visait Mme Sheikh Hasina, alors parlementaire et chef de l'opposition.

Plus de 12 ans après l'assassinat de M. Shah Ams Kibria, le Comité reste profondément préoccupé par le fait qu'aucun des auteurs de ce crime n'a eu à en rendre compte devant la justice. Il exprime des préoccupations similaires sur le cas, toujours à l'examen, de Mme Sheikh Hasina.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision relatifs aux cas de M. Shah Ams Kibria et de Mme Sheikh Hasina.

Cambodge

En octobre 2016, le Conseil constatait avec une profonde préoccupation que 15 députés du Parti du salut national du Cambodge (CNRP), le seul parti d'opposition représenté au Parlement cambodgien, continuaient de faire l'objet de graves violations de leurs droits fondamentaux. Il concluait qu'ils étaient empêchés de jouer effectivement et librement leur rôle de parlementaires et de membres de l'opposition sans crainte d'être persécutés. Il a fait siennes les recommandations formulées par le Comité après sa mission de février 2016 au Cambodge et a exprimé l'espoir que le règlement de ces cas aurait sensiblement progressé avant la présente session de Dhaka.

Malheureusement, pourtant, il n'a été fait aucun progrès dans ce sens depuis deux ans et demi. Le Comité est donc parvenu à la conclusion que les autorités cambodgiennes n'ont pas la volonté politique de régler ces cas. C'est une conclusion qu'il tire à regret mais, étant donné la gravité de la situation actuelle, il a le devoir d'alerter le Conseil. Il n'a pas ménagé ses efforts pour promouvoir le dialogue et proposer des solutions en accord avec les normes relatives aux droits de l'homme.

Le Comité est alarmé par l'ampleur que prend le harcèlement des parlementaires de l'opposition à la veille des élections locales au Cambodge. Parmi les nombreux développements récents portés à son attention, les plus préoccupants sont sans doute la menace de dissolution qui pèse sur le CNRP, parti d'opposition, et le risque qu'il ne soit pas autorisé à participer aux prochaines élections en application des amendements récents apportés à la loi sur les partis politiques.

Le Comité croit que seul le dialogue politique peut permettre de résoudre la crise actuelle. Il estime aussi que ce dialogue ne peut être utile que lorsqu'un espace suffisant est laissé à l'expression d'opinions dissidentes et à l'exercice des libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique. Il engage donc une fois de plus le parti au pouvoir et l'opposition à régler d'urgence les cas en question dans le strict respect des normes relatives aux droits de l'homme. Considérant aussi qu'il est crucial que le CNRP puisse se présenter aux prochaines élections, il encourage l'UIP à faciliter le dialogue politique et, dans ce but, à faire office de médiateur dans cette crise. Le Comité croit comprendre que le Président de l'UIP a été invité au Cambodge pour étudier cette possibilité.

Le Président dit que le Comité exécutif a demandé à s'entretenir, à la présente Assemblée, avec une délégation cambodgienne dont la composition soit équilibrée mais que les membres de la délégation, évoquant un emploi du temps chargé, ont décliné l'invitation. Mme S. Tioulong, cependant, qui est membre de l'opposition au Parlement cambodgien, a exposé son point de vue au Comité exécutif et a engagé l'UIP à prier instamment les autorités cambodgiennes de réfléchir à l'utilité d'une alternance au pouvoir et au rôle essentiel de l'opposition en démocratie.

Le Secrétaire général ajoute qu'un membre de la délégation cambodgienne lui a expliqué dans l'intervalle qu'il y avait eu un regrettable malentendu à propos de l'audition prévue avec le Comité exécutif et que, en outre, les autorités cambodgiennes, y compris parlementaires, étaient prêtes à recevoir une délégation de l'UIP au Cambodge dont le but serait d'évaluer la situation, notamment en ce qui concerne les cas actuellement examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, et de déterminer en conséquence par quels moyens l'UIP pourrait aider à résoudre la crise.

M. S. Yang (Cambodge), affirmant que les membres de sa délégation représentent le Sénat et l'Assemblée nationale du Cambodge et non pas un quelconque parti politique, rejette le projet de décision qu'il juge partial et qui ne tient aucun compte des explications données à maintes reprises au Comité des droits de l'homme des parlementaires sur la situation. De plus, l'UIP n'a pas donné suite à l'invitation qui lui a été faite de venir s'entretenir au Cambodge avec les autorités parlementaires et d'autres acteurs, invitation qui, cependant, reste ouverte. Il demande où l'UIP et les Nations Unies se trouvaient entre 1975 et 1979, lorsque trois millions de Cambodgiens vivaient l'enfer.

M. T. Nhem (Cambodge) confirme que le projet de décision est inacceptable au motif qu'il ne tient pas compte des vues des autorités cambodgiennes ni des dispositions de la loi adoptée récemment, qui régit les 66 partis politiques du pays, sans exception. Tous les partis enregistrés ont le droit de participer aux élections de juin. Quant à la concertation politique dans le pays, elle n'a jamais cessé et reste plus vive que jamais. Le parti au pouvoir continue d'honorer la culture du dialogue sur laquelle se sont entendus les deux principaux partis représentés à l'Assemblée nationale. Il engage toutes les délégations à s'abstenir d'adopter le projet de décision.

Le Président, soulignant que tout silence ou inaction par mégarde de la part de l'UIP peut être rectifié et ne crée pas de précédent, adresse ses remerciements au Cambodge pour son invitation à laquelle il n'a pas été donné suite pour des raisons logistiques uniquement. L'UIP espère, cependant, qu'une visite aura lieu dans un proche avenir pour démêler la vérité sur les allégations de violations des droits de l'homme des parlementaires et la situation politique en général. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires fait un travail important comme contre-pouvoir, mais il faut admettre que ses conclusions ne sont pas toujours de nature à plaire aux gouvernements. Il est encourageant d'apprendre que tous les partis peuvent participer aux élections mais il aimerait savoir si le droit cambodgien interdit l'enregistrement d'un parti politique dont le chef a été condamné au pénal.

M. T. Nhem (Cambodge) répond que, comme dans n'importe quel pays au monde, aucun parti dont le chef est un repris de justice n'est autorisé au Cambodge à participer aux élections.

M. S. Yang (Cambodge) ajoute, à titre d'éclaircissement, que les personnes condamnées en justice ne peuvent pas s'inscrire sur les listes électorales ; c'est ce qui les empêche de diriger un parti politique.

Mme F. Koofi (Afghanistan), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que son Comité a donné au parti au pouvoir, comme aux partis d'opposition, la possibilité de lui exposer leurs vues. Elle exprime l'espoir, cependant, que la mission proposée au Cambodge fera assez avancer le dialogue politique pour permettre aux partis d'opposition de participer aux prochaines élections locales et aux élections nationales prévues pour 2018.

M. M. Galea (Malte), rappelant que l'UIP a déjà exhorté plusieurs fois dans le passé le parti au pouvoir au Cambodge à respecter les droits des partis d'opposition et à rechercher la concertation, dit qu'elle doit maintenant prendre des mesures plus énergiques si elle veut garder sa crédibilité. En bref, elle doit envoyer un signal fort au parti au pouvoir et lui faire comprendre que sa conduite est inadmissible.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif aux cas des 15 parlementaires cambodgiens.

Malaisie

Le Comité souhaite présenter le cas déjà ancien de l'ancien chef de l'opposition, M. Anwar Ibrahim, qui a été condamné pour sodomie pour la deuxième fois en février 2015 et qui purge actuellement la peine de cinq ans d'emprisonnement qui lui a été infligée.

En décembre 2016, la Cour suprême a malheureusement fermé la porte à une révision de sa condamnation par la justice. Le juriste qui a observé le procès pour le compte de l'UIP a assisté aux délibérations de la Cour suprême en l'espèce et le Conseil est saisi de son rapport (CL/200/11b)-R.3).

Le Comité continue de croire que M. Anwar Ibrahim n'aurait jamais dû aller en prison et que son procès a été entaché de graves irrégularités. Il engage donc une fois de plus les autorités à libérer immédiatement M. Anwar Ibrahim et à l'autoriser à reprendre sa vie parlementaire. En attendant, il aimerait avoir la confirmation que M. Anwar Ibrahim reçoit bien les soins médicaux que réclame son état.

Le Comité souhaite aussi envoyer une mission de suivi en Malaisie pour répondre aux préoccupations et questions graves encore en suspens dans le cas de M. Anwar Ibrahim, ainsi que dans les autres cas de parlementaires malaisiens dont il est saisi. Il espère donc que les autorités coopéreront sans réserve à l'organisation de cette visite, comme elles l'ont fait en 2015.

M. K.S. Wee (Malaisie) regrette que le Comité doive répéter une fois de plus ses commentaires infondés concernant le cas de M. Anwar Ibrahim, alors que son procès, qui est allé dans le moindre détail et a duré des années, est maintenant terminé. Ce procès et le jugement auquel il a abouti devraient être respectés par toutes les parties. Ayant été informée, après s'être renseignée que, comme à la session d'octobre, le cas ne serait pas soumis au Conseil et qu'une audition avec le Comité n'était en conséquence pas nécessaire, sa délégation est surprise de voir réapparaître ce cas de façon inattendue. Elle n'a donc pas d'autre choix que d'émettre une réserve sur le projet de décision concernant M. Anwar Ibrahim.

Le Président dit que le plan de travail du Comité ne prévoit pas forcément l'examen de chacun de ses cas à chaque session, ce qui signifie qu'un cas qui n'a pas été soumis au Conseil à une session, peut l'être à nouveau à la suivante. Notant les observations du Comité sur le cas de M. Anwar Ibrahim, il demande si celui-ci reçoit bien les soins médicaux dont il a besoin.

M. K.S. Wee (Malaisie) confirme que M. Ibrahim reçoit le traitement médical dont il a besoin et qu'il est même traité, comme il l'a demandé, par des spécialistes étrangers qui doivent, cependant, s'occuper de lui en Malaisie.

Mme F. Koofi (Afghanistan), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que la délégation malaisienne a été informée que le cas de M. Ibrahim serait examiné par le Comité et soumis au Conseil à la présente session. Saisi de plus de 300 cas, le Comité ne peut pas examiner chacun d'eux à chaque session et établit donc un ordre de priorité parmi eux, selon des critères de gravité et d'urgence. Bien qu'il n'ait effectivement pas examiné le cas de M. Ibrahim à la session d'octobre 2016, les informations qu'il a reçues depuis, notamment le rapport de l'observateur du procès, ont amené le Comité à penser qu'il était justifié de continuer à réclamer la libération immédiate de M. Ibrahim.

Le Conseil directeur adopte le projet de décision relatif au cas de M. Anwar Ibrahim.

Maldives

Le Conseil est saisi du rapport de la mission que le Comité a effectuée aux Maldives en octobre 2016 (CL/200/11b)-R.2), à laquelle elle a elle-même participé et qui s'est déroulée avec la pleine coopération des autorités. Le Comité regrette que les autorités maldiviennes n'aient pas fait part de ses observations sur le rapport et n'aient pas fourni non plus les informations qu'elles s'étaient engagées à lui communiquer.

Le rapport de mission donne des détails sur diverses préoccupations telles que la persistance des menaces de mort visant des parlementaires de l'opposition, les restrictions à la liberté d'expression et de réunion et le peu de possibilités laissées à l'opposition de contribuer véritablement aux travaux parlementaires. Le Comité demande aux autorités de faire tout leur possible pour répondre à ces préoccupations.

Elle mentionne la situation particulière de M. Mahloof qui, condamné pour des motifs que le Comité juge peu convaincants, purge une peine d'emprisonnement. Le Comité espérait que, dans l'intervalle, M. Mahloof aurait été autorisé à purger sa peine, qui court jusqu'en juin 2017, sous la forme d'une assignation à résidence. Comme son recours n'a toujours pas été examiné, le Comité engage les autorités à le remettre immédiatement en liberté.

Le Comité demeure également préoccupé par la persistance de la polarisation politique aux Maldives, dont témoignent les incidents qui se sont produits récemment lors du vote sur la motion de censure au Parlement. Le Comité va enquêter sur ces incidents et remercie le Vice-Président du Parlement de lui avoir fourni un enregistrement vidéo de ce qui s'est passé ce jour-là au Parlement. En même temps, il exhorte à nouveau tous les partis politiques à voir plus loin que leurs intérêts partisans et l'opportunisme politique. Le Comité est convaincu qu'ils auraient beaucoup à gagner en recourant aux bons offices de l'UIP pour obtenir une vraie concertation à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement.

Le Secrétaire général fait savoir que l'UIP a reçu une lettre du Vice-Président du Parlement des Maldives sur les récents développements dans ce pays, après que le Comité eut conclu ses travaux. Ces informations seront donc transmises au Comité qui les examinera à sa prochaine session. Dans l'intervalle, le Vice-Président du Parlement des Maldives lui a déjà confirmé à Dhaka qu'il consulterait les parties en cause aux Maldives quant au rôle que l'UIP pourrait jouer à nouveau pour faciliter le fonctionnement de la démocratie dans ce pays.

Le Président dit que lui aussi a été contacté, après la conclusion des travaux du Comité, par un membre du parti maldivien Jumhooree qui lui a parlé de ce qu'il considère comme une érosion du processus démocratique au Parlement des Maldives et des violations des droits de l'homme de parlementaires. Lui aussi transmettra ces informations au Comité pour qu'il les examine à sa prochaine session.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des 33 parlementaires des Maldives.

Mongolie

En Mongolie, le Comité suit l'enquête sur l'assassinat de M. Zorig Sanjasuuren depuis 1998. Au moment de son assassinat, M. Zorig allait être nommé Premier Ministre. Il est l'un des pères fondateurs de la démocratie en Mongolie. De l'avis général, cet assassinat est un crime politique qui a été délibérément maquillé. Jusqu'à récemment, l'enquête se caractérisait par près de 20 ans d'inertie.

Depuis décembre 2016, les procédures se sont soudain accélérées. Cela pourrait être une bonne nouvelle mais il n'en est rien. Les procès se tiennent à huis clos. Des suspects sont condamnés en peu de temps à de longues peines d'emprisonnement. Les décisions de justice ne sont pas communiquées. Il est fait état d'allégations de torture et d'aveux forcés. Bon nombre des questions du Comité restent sans réponse à ce jour, en grande partie à cause du secret qui continue à entourer l'affaire.

Justice n'a pas été faite. La famille de M. Zorig, mais aussi les autorités parlementaires partagent les préoccupations du Comité. Celui-ci invite donc instamment les autorités mongoles, en particulier la Cour suprême, à remédier aux graves dysfonctionnements constatés en ordonnant la tenue d'un nouveau procès, public cette fois, afin d'éviter toute erreur judiciaire. Il réitère en outre ses recommandations antérieures concernant la déclassification immédiate de l'affaire et plaide pour un strict respect des normes internationales relatives à l'équité de la procédure.

Enfin, le Comité souhaite exprimer son soutien au Parlement mongol qui cherche actuellement les moyens d'exercer un contrôle actif sur l'affaire. Le Comité a décidé de charger une délégation de retourner en Mongolie afin de faire avancer l'affaire en mettant à profit la coopération nouvelle qui s'est instaurée avec le Parlement mongol. Il ne doute pas que sa décision aidera à progresser dans le bon sens et espère que justice sera enfin faite dans cette affaire.

Le Président dit qu'il a rencontré à Dhaka le Président du Parlement mongol, qui s'est montré très favorable au travail de l'UIP, notamment du Comité des droits de l'homme des parlementaires avec lequel un membre de la délégation mongole a eu des échanges depuis. La mission prévue en Mongolie est une bonne nouvelle.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Zorig Sanjasuuren.

Philippines

Le Comité présente pour la première fois le cas de Mme Leila de Lima des Philippines. Sénatrice, elle a défendu avec ardeur la cause des droits de l'homme, notamment en qualité de Présidente de la Commission philippine des droits de l'homme. Elle a condamné ouvertement les exécutions extrajudiciaires qui auraient été commises dans la municipalité de Davao et ont fait beaucoup de bruit en 2009, époque à laquelle le maire de Davao n'était autre que M. Duterte, l'actuel Président de la République. Après son élection au Sénat en 2016, Mme de Lima a ouvert une enquête sénatoriale sur les milliers de personnes tuées – présentées comme consommateurs et trafiquants de drogues – depuis l'accession de M. Duterte à la présidence de la République en juin 2016. Le Comité craint que l'action de Mme Leila de Lima au Sénat ne soit la cause de son remplacement à la présidence de la commission sénatoriale d'enquête, des multiples menaces qu'elle a reçues et de la campagne d'intimidation menée contre elle. Sa situation s'est sérieusement dégradée ces derniers mois depuis qu'elle est accusée d'avoir financé sa campagne de candidate à l'élection sénatoriale avec de l'argent de la drogue perçu lorsqu'elle était Ministre de la justice. Il y a de sérieuses raisons de croire que les accusations portées contre l'intéressée et son arrestation récente sont des mesures de représailles et qu'elle est visée parce qu'elle n'a pas ménagé ses critiques.

Le Comité considère qu'il est crucial de se rendre rapidement aux Philippines pour évoquer ces préoccupations avec les autorités compétentes et rencontrer Mme de Lima en détention. Il se félicite donc que le Président du Sénat ait dit qu'il apporterait son concours à cette visite du Comité.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Leila de Lima.

Mme F. Koofi (Afghanistan), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, ajoute que les parlements et les droits de l'homme sont indissolublement liés. Lorsque les droits des parlementaires sont violés, ce ne sont pas seulement les parlementaires qui sont menacés, mais l'institution parlementaire tout entière. De même, lorsque les droits d'un parlementaire sont violés dans un pays, ce sont les parlementaires du monde entier qui sont affaiblis. C'est pourquoi la solidarité parlementaire est si importante et constitue le pilier des travaux du Comité.

Lorsque des parlementaires sont menacés, la solidarité active de collègues n'a pas seulement des effets très positifs sur les cas individuels mais consolide aussi l'institution parlementaire en soi. Cette solidarité est indispensable aux travaux du Comité et peut avoir une influence déterminante, en permettant d'avancer dans le règlement des cas graves dont il est saisi, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et de renforcer ainsi les parlements à travers le monde. Elle encourage donc les Membres à garder cette solidarité parlementaire à l'esprit et à user de leurs pouvoirs de parlementaires pour venir en aide à leurs collègues en situation difficile.

M. A. Alahmad (Palestine) dit qu'il est regrettable que, parmi les cas présentés, ne figurent pas ceux des nombreux parlementaires palestiniens emprisonnés ou retenus en détention administrative, sans droit de visite, par les autorités israéliennes. Il exprime l'espoir que le Comité envisagera la possibilité d'envoyer une mission pour enquêter sur la situation de ces détenus et sur leurs conditions de détention.

Mme F. Koofi (Afghanistan), Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité a longuement discuté des cas dont il est saisi concernant des parlementaires palestiniens, notamment des parlementaires qui se trouvent en détention administrative, à sa session de janvier 2017. Il reste préoccupé par leur situation et a effectivement l'intention de mener une mission d'enquête.

Le Président confirme que l'UIP est saisie de la question et qu'il sera rendu compte de la situation à la prochaine Assemblée en octobre.

M. S. Soendergaard (Danemark) remercie le Comité de son rapport. Il lui sait gré en particulier d'examiner les cas des nombreux collègues parlementaires de Turquie, où des milliers de violations des droits de l'homme auraient été commises en 2016. Il engage tous les Membres à soutenir l'appel lancé par les parlementaires danois en faveur de la libération de leurs collègues turcs incarcérés. Ceux-ci ne doivent pas tomber dans l'oubli.

Le Président dit qu'il a encouragé la délégation turque présente à l'Assemblée à s'employer à faciliter la mission que le Comité se propose d'envoyer en Turquie. L'UIP continuera à allouer les crédits nécessaires pour permettre au Comité de poursuivre sa tâche, essentielle pour la sûreté et la sécurité des parlementaires qui sont eux-mêmes indispensables à la défense des droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme sont de plus en plus associées à la crise politique et en sont souvent les signes avant-coureurs.

L'institution parlementaire elle-même n'est pas non plus à l'abri des menaces, comme l'a démontré l'attaque récente subie par le Parlement paraguayen, dont le Comité exécutif a longuement débattu avant de rédiger une déclaration présidentielle sur le sujet. La déclaration se lit comme suit :

L'UIP condamne fermement la récente attaque contre le Congrès national du Paraguay. Elle a été informée que, suite à des manifestations dénonçant un projet controversé d'amendement constitutionnel pour permettre au Président de briguer un nouveau mandat, des manifestants ont incendié le Congrès national dans la capitale Asunción et ont saccagé les bureaux des parlementaires qui ont appuyé le projet de réforme.

Elle déplore les violences qui ont entraîné la mort d'au moins un manifestant de l'opposition, fait plusieurs blessés et causé d'importants dégâts au bâtiment du Parlement.

L'UIP réaffirme que l'institution parlementaire est un forum de débat pacifique et condamne toute attaque contre le parlement, qu'elle considère comme une attaque contre la démocratie. Le recours à la violence pour exprimer le mécontentement ne saurait être toléré ni justifié en aucune circonstance. L'expression de l'insatisfaction ne peut se faire que par des moyens pacifiques et légaux.

L'UIP appelle les manifestants au calme et les autorités à la retenue afin de préserver la paix et l'ordre au Paraguay. Les autorités paraguayennes sont fortement invitées à défendre l'état de droit et à faire tout leur possible pour préserver la démocratie chèrement acquise au Paraguay en 1992.

Passant à l'élection de deux femmes au Comité pour remplacer celles dont le mandat prend fin à la présente session, il attire l'attention sur les candidatures de Mme B. Jónsdóttir (Islande), de Mme L. Dumont (France), de Mme B. Nhambo (Zimbabwe), de Mme M. Drame (Mali) et de Mme N.I. Anwar (Malaisie), qui sont présentées dans les documents CL/200/11b)-P.1 à P.5 respectivement.

A une question de **M. J. Lacão (Portugal)** qui veut savoir si les vacances créées par le départ des deux membres ne devraient pas être pourvues par des membres du Groupe des Douze Plus, **le Secrétaire général** répond que les membres du Comité sont élus conformément aux conditions fixées à l'article 1.1 des Règles et pratiques du Comité, qui ne prévoit pas que les membres sortants doivent être remplacés par des parlementaires du même groupe géopolitique.

M. J. Lacão (Portugal) rétorque que, s'il comprend bien le Règlement, il doit y avoir au Comité une représentation équilibrée des groupes géopolitiques.

Mme M. Mensah-Williams (Namibie) insiste sur le principe de l'inclusivité, disant que les membres de tous les groupes géopolitiques doivent avoir la possibilité de siéger au Comité.

M. N. Evans (Royaume-Uni) dit que l'article 1.3 des Règles et pratiques du Comité, qui stipule que la composition du Comité doit refléter le principe d'une répartition géopolitique équitable, donne raison à M. J. Lacão.

Le Secrétaire général dit que c'est juste, ajoutant à titre d'éclaircissement que, sur les 10 sièges du Comité, trois sont actuellement détenus par le Groupe des Douze Plus, deux par le Groupe africain, deux par le Groupe Asie-Pacifique, deux par le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et un par le Groupe arabe.

M. P. Martin-Lalande (France) note que les trois sièges détenus par le Groupe des Douze Plus représentent près d'un tiers du total, ce qui correspond en gros à la part que représente le Groupe, avec ses 48 membres, au sein de l'UIP, qui en compte 173. Il est donc tout à fait juste, dit-il, que le Groupe garde ces trois sièges.

M. J. Lacão (Portugal), répondant à une question posée par un **représentant de l'Uruguay**, qui estime lui aussi que les membres sortants d'un groupe géopolitique ne devraient pas être remplacés par des membres d'un autre groupe, dit que les candidates pour le Groupe des Douze Plus sont celles de la France et de l'Islande.

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), s'exprimant en qualité de membre sortant du Comité et soulignant l'importance de garder le français comme l'une des langues de travail du Comité, se félicite de la candidature de Mme Dumont, collègue qu'elle recommande pour ses grandes compétences.

Le Président invite les candidates se trouvant dans la salle à se présenter brièvement au Conseil avant le vote par appel nominal auquel il va être procédé pour choisir deux des cinq candidates.

M. P. Martin-Lalande (France), présentant la candidate française, absente, dit que Mme Dumont est Vice-Présidente de l'Assemblée nationale française et Secrétaire nationale aux droits de l'homme. Elle est aussi membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et s'occupe depuis des années des questions relatives aux droits de l'homme aux niveaux national et international. Elle a en outre préparé le point d'urgence qui a été débattu à l'Assemblée de l'UIP à Lusaka et qui portait sur la nécessité de donner une identité aux 230 millions d'enfants sans état civil. Très engagée comme parlementaire, elle a participé récemment à l'élaboration d'une loi sur les prisons en France et s'emploie maintenant à protéger les droits de l'homme des personnes privées de liberté et à lutter contre la surpopulation carcérale ; elle travaille aussi sur les problèmes des détenus transgenre.

Mme B. Jónsdóttir (Islande), expliquant ce qui la rend éligible comme membre, dit qu'elle est prête à consacrer du temps et de l'énergie au Comité, qui remplit une fonction très importante : elle le sait d'expérience puisque le Comité continue à examiner son cas de parlementaire dont les droits de l'homme sont menacés. Comme elle s'est toujours battue pour la justice sociale et pour les droits des personnes vulnérables et maltraitées, sans crainte des autorités et insensible aux considérations de politique politicienne, elle pense qu'elle pourrait être utile comme membre du Comité.

Mme B. Nhambu (Zimbabwe), présentant elle aussi ses qualifications, dit qu'elle s'intéresse aux droits de l'homme des parlementaires et qu'elle est membre de la Commission des droits de l'homme de son Parlement.

Après les explications d'usage sur la procédure de vote, il est procédé à un vote par appel nominal. Mme L. Dumont (France) et Mme B. Jónsdóttir (Islande), ayant obtenu les deux plus grands nombres de voix positives, sont élues membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Point 7 de l'ordre du jour
(suite)

RAPPORTS SUR DE RECENTES REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

**a) Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence
des Nations Unies sur les changements climatiques**
(CL/200/7a)-R.1)

M. A. Touizi (Maroc) présente le rapport (CL/200/7a)-R.1) de la réunion parlementaire d'une journée qui s'est tenue à Marrakech, en novembre 2016, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et attire l'attention sur le document final qui y est annexé et qui reflète les préoccupations des parlementaires quant à l'atténuation des changements climatiques et aux mesures d'adaptation à prendre, notamment au vu de leur rôle de législateur. Il exprime sa gratitude pour tous les soutiens qu'il a reçus en qualité de rapporteur de la réunion lors de la rédaction de ce document final.

b) Séminaire régional sur le thème *Réaliser les Objectifs de développement durable dans une perspective des droits de l'homme*
(pour les parlements de la région du Pacifique)
(CL/200/7b)-R.1)

M. L. Tuitubou (Fidji) présente le rapport du séminaire régional de trois jours, organisé conjointement aux Fidji en novembre 2016 par son Parlement et l'UIP, avec le soutien des Nations Unies. L'illustrant de diapositives, il dit que les discussions, nourries par les exposés d'experts, ont amené les participants à répertorier les principaux domaines sur lesquels les parlements de la région devraient faire porter leurs efforts pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) dans une perspective des droits de l'homme. Les recommandations auxquelles les discussions ont abouti sont consignées dans le document final annexé au rapport du séminaire (CL/200/7b)-R.1). Parmi elles figure l'importance de traduire les dispositions relatives aux ODD en lois nationales, de renforcer la collaboration avec l'Exécutif, et de demander des comptes aux gouvernements sur la manière dont ils mettent en œuvre les stratégies nationales de développement durable.

c) Forum parlementaire à la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
(CL/200/7c)-R.1)

M. D.E. Ethuro (Kenya), présentant le rapport du Forum parlementaire d'une journée organisé à Nairobi en novembre 2016 (CL/200/7c)-R.1), explique que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, dont l'UIP est un des membres fondateurs, a pour fonction d'améliorer la qualité et la quantité de tous les flux qui s'opèrent au titre de la coopération au développement. Il attire l'attention sur la déclaration finale du Forum, qui est annexée au rapport ; elle reprend les principales questions discutées et son message dominant porte sur le rôle des parlements dans la coopération au développement. Pour sa part, l'UIP est déterminée à accroître sa coopération avec d'autres acteurs du Partenariat mondial pour faciliter l'exécution, au niveau national, des engagements énoncés dans la déclaration.

d) Séminaire régional sur les Objectifs de développement durable pour les parlements d'Amérique latine et des Caraïbes sur le thème *Réaliser les ODD tout en réduisant les inégalités dans et entre les pays : le rôle des parlements*
(CL/200/7d)-R.1)

Le Président renvoie les Membres au rapport qu'il a présenté à la première séance du Conseil sur ses activités depuis la 199^{ème} session du Conseil directeur (CL/200/5a)-R.1), qui donne des détails sur le séminaire régional.

e) Sommet mondial des Présidentes de parlement
(11^{ème} Réunion des Présidentes de parlement)
(CL/200/7e)-R.1)

Le Président rappelle que le rapport du Sommet mondial des Présidentes de parlement (CL/200/7e)-R.1) a été présenté à la première séance du Conseil.

f) Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies
(CL/200/7f)-R.1)

Mme J. Luveni (Fidji) présente le rapport de l'Audition parlementaire annuelle de deux jours qui s'est tenue à New York en février 2017 sur le thème *Le monde bleu : préserver les océans, protéger la planète et assurer le bien-être des êtres humains dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030* (CL/200/7f)-R.1). Elle dit que l'Audition s'inscrit dans la série des réunions et initiatives de l'UIP ayant pour but de faire avancer la mise en œuvre des ODD. Les discussions très fournies qui ont eu lieu pendant les quatre séances principales ont traité des aspects les plus importants du thème choisi, qui est en rapport avec l'ODD 14 relatif aux océans, et ont permis de dégager les grandes actions, énumérées dans le rapport, que les parlementaires peuvent mener pour protéger l'écosystème marin, qui est d'une importance vitale. Elles ont abouti à la conclusion que les parlementaires devaient redoubler d'efforts pour susciter une volonté politique à la hauteur de l'enjeu que représentent les océans, notamment en participant à la Conférence sur les océans, prévue pour juin 2017.

g) Forum des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la mise en œuvre des ODD
(CL/200/7g)-R.1)

M. N.K. Premachandran (Inde) présente le rapport du Forum des Présidents de parlement d'Asie du Sud qui s'est tenu en Inde en février 2017 (CL/200/7g)-R.1). Il dit que les participants, dont les délibérations avaient pour thème le *Renforcement de la coopération et des ressources régionales en faveur des ODD*, ont aussi évalué la suite donnée à la Déclaration de Dhaka, adoptée au Forum précédent. L'action menée au niveau national pour mettre en œuvre les ODD a donné lieu à des rapports dans lesquels le terrorisme a été présenté comme un obstacle majeur à la réalisation des ODD, et le Président de l'UIP a fait un exposé et présenté l'outil d'auto-évaluation conçu par l'UIP pour les parlements sur les ODD. Enfin, les participants ont adopté la Déclaration d'Indore, dont le texte est annexé au rapport.

h) Séminaire régional pour les parlements d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale sur la mise en œuvre des ODD
(CL/200/7h)-R.1)

Mme M. Bartos (Hongrie), présentant le rapport du séminaire régional de deux jours qui s'est tenu à Budapest sous l'égide de son Parlement en février 2017 (CL/200/7h)-R.1), dit que la réunion a traité de questions relatives à la gestion et à la protection de l'eau dans le contexte des changements climatiques afin de diffuser des informations utiles sur le sujet. Les discussions ont porté notamment sur le rôle des parlements nationaux dans la réalisation des ODD relatifs à l'eau et ont abouti à des recommandations et des conclusions qui sont consignées dans le document final annexé au rapport. Elle encourage les Membres à aller regarder les affiches exposées dans le centre de conférence sur le thème du développement durable : elles sont l'œuvre d'étudiants en graphisme qui ont participé au séminaire.

i) Séminaire régional sur les Objectifs du développement durable pour les parlements d'Afrique subsaharienne
(CL/200/7i)-R.1)

Mme R. Alitwala Kadaga (Ouganda), présentant le rapport du séminaire régional de trois jours qui s'est tenu à Kampala en mars 2017 (CL/200/7i)-R.1), dit que les débats ont été axés sur cinq thèmes : le rôle des parlements dans la réalisation des ODD ; la gouvernance efficace comme élément essentiel du développement durable ; la santé et le bien-être pour tous ; les changements climatiques ; et la mobilisation des ressources nationales aux fins de la mise en œuvre des ODD. L'outil d'auto-évaluation de l'UIP a été présenté pendant le séminaire, qui s'est conclu par l'adoption d'un document final dans lequel sont exposées les stratégies à suivre pour faire progresser l'engagement parlementaire en faveur des ODD en Afrique, les actions à mener dans ce but et les recommandations des participants.

**j) Réunion parlementaire à l'occasion de la 61^{ème} session
de la Commission de la condition de la femme
(CL/200/7)-R.1)**

Mme M. Mensah-Williams (Namibie) dit que la réunion parlementaire à l'occasion de la 61^{ème} session de la Commission de la condition de la femme a eu lieu à New York, en mars 2017, sur le thème *Renforcer le rôle des parlements dans l'autonomisation des femmes – Une économie qui bénéficie aux femmes*. En qualité de présidente de la réunion, elle en a présenté les conclusions à la Commission en séance plénière, apportant ainsi une dimension parlementaire aux délibérations. Ces conclusions sont reprises dans le rapport de la réunion (CL/200/7)-R.1), avec le détail des problèmes transversaux auxquels il faut s'attaquer, et exposent ce que doivent faire les parlements pour favoriser l'égalité des sexes dans le domaine économique, objectif qu'elle invite tous les Membres à poursuivre.

Le Président encourage les Membres à faire circuler les rapports dans leurs parlements respectifs pour faire mieux connaître les activités de l'UIP.

Le Conseil directeur prend acte des rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP.

Point 8 de l'ordre du jour

**MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2017-2021
(CL/200/8-R.1)**

Le Secrétaire général signale que le document CL/200/8-R.1 donne un aperçu des activités entreprises pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021 et renseigne aussi les Membres de l'UIP sur les activités futures et les prochaines étapes à franchir concernant chacun des objectifs énoncés dans la Stratégie. Il recommande aux Membres de donner des suites concrètes à ce rapport.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

**a) Proposition de projet pour la création d'un Centre pour l'innovation au parlement
(CL/200/8a)-P.1)**

Le Secrétaire général, renvoyant à la proposition de création d'un centre pour l'innovation au parlement, exposée dans le document CL/200/8a)-P.1, rappelle les initiatives prises par l'UIP au fil des ans pour intégrer la révolution numérique dans les activités parlementaires. L'UIP cherche maintenant à faire fond sur ces initiatives en institutionnalisant son travail dans ce domaine. Le centre proposé aurait pour but d'étudier les meilleurs moyens de mettre les nouvelles technologies au service des parlements et d'une amélioration de leurs modes de travail. Les parlements serviraient de hubs régionaux ou thématiques au centre, qui serait financé par des ressources extrabudgétaires.

M. P. Martin-Lalande (France) félicite l'UIP pour son rôle moteur et l'utilité d'initiatives telles que les conférences mondiales sur l'e-parlement, la série des rapports mondiaux sur l'e-parlement, et les débats interactifs organisés sur le thème des parlements à l'ère numérique. Après avoir souligné combien il est important que les parlements ne se laissent pas distancer par les progrès technologiques et puissent utiliser notamment les outils numériques et les nouveaux médias, il dit qu'il soutient fermement la proposition.

Le Président évoque en outre la nouvelle plateforme et application web *IPU TV* qui illustre bien l'attention portée par l'UIP aux technologies numériques dans son travail.

Le Conseil directeur approuve la proposition de création d'un Centre pour l'innovation au parlement.

b) Document de travail sur le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie
(CL/200/8b)-P.1)

Le Secrétaire général rappelle que 2017 marque le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle sur la démocratie et le 10^{ème} anniversaire de la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies du 15 septembre comme Journée internationale de la démocratie et signale que le document CL/200/8b)-P.1 propose plusieurs possibilités de commémorer ces deux événements. L'une d'elles consisterait à adopter un engagement relatif à la démocratie et à organiser des manifestations à ce sujet au plan national et au niveau de l'UIP, notamment lors de la 137^{ème} Assemblée à Saint-Pétersbourg. Dans cette perspective, le Secrétariat de l'UIP rédige actuellement un projet de résolution sur le thème de la démocratie qui pourrait y être adopté. Il fournira la documentation nécessaire aux parlements désireux d'organiser des célébrations au plan national et organisera, en partenariat avec les Nations Unies à New York et à Genève pour mieux attirer l'attention des médias, des manifestations auxquelles il n'est pas exclu que l'ancien Président des Etats-Unis, M. Barack Obama, participe.

c) Document de travail sur le renforcement de la représentation des jeunes à l'UIP
(CL/200/8c)-P.1)

Le Secrétaire général dit que, bien que l'UIP se distingue par ses initiatives en faveur de la participation des jeunes à la vie politique, des mesures sont nécessaires pour renforcer encore leur présence dans les activités de l'UIP. Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a donc proposé des mesures, exposées dans le document CL/200/8c)-P.1, pour accroître la proportion des jeunes parlementaires dans les délégations aux Assemblées de l'UIP, notamment diverses incitations allant dans ce sens, et pour permettre aux jeunes de contribuer davantage aux travaux des comités, commissions et groupes de travail de l'UIP.

Le Président, relevant l'immense décalage existant entre la population féminine mondiale et le petit nombre de femmes au parlement, dit que les jeunes femmes parlementaires devraient faire l'objet d'une attention particulière eu égard à la double discrimination à laquelle elles sont en butte en tant que femmes et en tant que jeunes. Les parlements nationaux, pour leur part, devraient offrir aux jeunes femmes les perspectives qu'elles méritent.

Le Conseil directeur prend acte des documents de travail.

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES
(CL/200/9-R.1)

Le Secrétaire général explique que la liste des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies entre le 15 septembre 2016 et le 15 mars 2017 figure dans le document CL/200/9-R.1. Ces activités reflètent la profondeur de l'implication de l'UIP dans les affaires des Nations Unies, y compris au niveau national, où la part prise par le parlement aux travaux des Nations Unies est un moyen capital de peser sur eux. Ces activités sont en outre en totale conformité avec les objectifs et priorités de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021, qui est à la base des relations de l'UIP avec les Nations Unies.

Le Président invite le Président de l'Assemblée nationale namibienne à rendre compte des récentes visites à deux centres financés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Dhaka, axés, l'un, sur le développement du jeune enfant et, l'autre, sur le développement et la participation des adolescents. Ces visites sur le terrain ont été organisées pour les parlementaires par l'UIP avec l'aide de l'UNICEF.

M. P.H. Katjavivi (Namibie), rendant compte de ces deux visites, dit que le centre d'apprentissage de la petite enfance propose des activités conçues pour développer les capacités linguistiques, sociales et cognitives de ses élèves, tandis que le centre pour adolescents est un lieu où filles et garçons apprennent quels sont leurs droits et discutent de sujets qui les concernent tels que le mariage des enfants, la santé génésique et l'abus de drogues. Ces visites enrichissantes ont fait comprendre aux visiteurs que l'on pouvait faire beaucoup avec peu de ressources et qu'il

fallait redoubler d'efforts, notamment donner la priorité aux droits de l'enfant, pour que l'égalité des chances entre filles et garçons devienne réalité. De telles visites apportent une valeur ajoutée aux Assemblées de l'UIP.

Le Conseil directeur prend acte des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies.

Point 10 de l'ordre du jour

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2016

(CL/200/10-R.1 à R.3 et P.1)

Le Président attire l'attention sur les rapports relatifs tant aux résultats financiers de l'exercice 2016 qu'aux questions financières, en particulier sur le rapport financier et états financiers vérifiés (CL/200/10-R.1), le rapport des Vérificateurs internes (CL/200/10-R.2), les rapports sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2017 (CL/200/10-R.3) et sur les modalités de fonctionnement du Fonds de solidarité parlementaire (CL/200/10-P.1).

M. R. del Picchia (France), membre du Comité exécutif et Président du Sous-Comité des finances, met en évidence certaines des questions financières et budgétaires traitées dans ces rapports. Il dit que le Vérificateur extérieur des comptes a été satisfait de ce qu'il a constaté et n'a pas fait de recommandation ni émis de réserve en formulant son opinion. Le déficit de CHF 290 000 sur lequel se clôt l'exercice résulte de la baisse convenue des contributions des Membres et a été comblé par le Fonds de roulement et, dans une moindre part, par un prélèvement effectué sur la réserve de compensation des émissions de carbone. Pour 2017, en revanche, les contributions des Membres augmentent de 1,5 pour cent et la somme qu'il sera possible de prélever sur le Fonds de roulement est plafonnée à CHF 100 000. Malgré des taux d'intérêt bas, les placements ont eu un excellent rendement en 2016, ce qui a permis de réduire le déficit de fonctionnement. Les liquidités de l'UIP s'élèvent actuellement à CHF 10,6 millions et ses placements financiers à CHF 2,8 millions ; quant aux contributions volontaires, elles ont augmenté et atteignent 2,8 millions. S'agissant des contributions mises en recouvrement pour 2017, quelque 40 pour cent du total exigible au 1^{er} avril restent à recevoir. Il engage donc les parlements concernés à les acquitter rapidement.

Concernant les modalités de fonctionnement du Fonds de solidarité parlementaire, il se réjouit en particulier que le versement des aides relève de l'autorité du Comité exécutif, comme l'a recommandé le Sous-Comité, persuadé que les décisions d'ordre politique doivent être prises collectivement par un organe politique de l'UIP. Il énumère d'autres modalités, établies sur proposition du Sous-Comité : les aides doivent aller aux parlements des pays les plus pauvres en général et pas seulement des petits Etats insulaires en développement (PEID) des Caraïbes et du Pacifique Sud ; seuls les parlements acquittant la contribution minimale peuvent en bénéficier, à l'exclusion de ceux de pays reconnus par la communauté internationale comme des paradis fiscaux ou des plaques tournantes de la drogue ; et l'allocation, dont le montant maximum est fixé à CHF 20 000, devrait servir à faciliter la participation d'une délégation de deux personnes aux deux Assemblées statutaires annuelles de l'UIP uniquement et non au paiement des contributions ou des arriérés de contributions.

Contrairement à ce qui avait été précédemment entendu, cette allocation de CHF 20 000 ne doit pas être forcément prélevée sur le Fonds de roulement et remboursée par des contributions volontaires, puisque le Comité exécutif est maintenant autorisé à la déduire chaque année du budget ordinaire afin de permettre au Fonds de continuer à fonctionner les années où il n'y a pas de contribution volontaire disponible à cet effet. Ce ne sera pas le cas en 2017, d'ailleurs, car le Fonds a déjà reçu une contribution de CHF 30 000. L'UIP se réjouirait de recevoir d'autres contributions semblables.

Il conclut en disant que le Comité exécutif recommande au Conseil d'approuver la gestion administrative et financière de l'UIP en 2016 et les états financiers pour l'exercice 2016. Après avoir ajouté que le Fonds de solidarité parlementaire sera financé dès l'approbation du prochain budget, il remercie la Division des Services administratifs de l'UIP de sa coopération et de la transparence dont elle a fait preuve en lui donnant accès aux informations.

M. A. Gryffroy (Belgique), Vérificateur interne des comptes, présente le rapport qu'il a établi avec sa collègue Vérificatrice interne, Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon), tel qu'il figure dans le document CL/200/10-R.2.

Le Président exprime sa gratitude au Groupe interparlementaire britannique qui a versé au Fonds sa première contribution, d'un montant de CHF 30 000, et encourage d'autres Membres à lui emboîter le pas de manière à favoriser la participation de parlements non Membres aux travaux de l'UIP.

Le Conseil directeur approuve l'administration financière de l'UIP et les résultats financiers de l'exercice 2016, ainsi que les modalités de fonctionnement du Fonds de solidarité parlementaire.

Point 16 de l'ordre du jour

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE GENERAL POUR UNE PERIODE DE QUATRE ANS
(1^{er} juillet 2018 – 30 juin 2022)**

Le Président rappelle que le Comité exécutif, considérant que le Secrétaire général s'était acquitté de sa tâche de manière satisfaisante, recommande à l'unanimité de ses membres de le reconduire dans ses fonctions pour un deuxième mandat allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022, conformément aux dispositions des Articles 21 l) et 26.2 h) des Statuts et de l'article 3 du Règlement du Secrétariat. Il considère que le Conseil souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie), au nom du Groupe Eurasie, appuyé par **Mme D. Pascal Allende (Chili)**, au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), **M. A. Jasem Ahmed (Emirats arabes unis)** au nom du Groupe arabe, **Mme M. Mensah-Williams (Namibie)**, **Mme R. Alitwala Kadaga (Ouganda)** et **Mme R.J. Smith (Sierra Leone)** au nom du Groupe africain, ainsi que des **délégués de Palestine, du Suriname et du Bangladesh**, se félicitent de la reconduction du Secrétaire général dans ses fonctions, louant la remarquable contribution qu'il a déjà apportée à l'œuvre de l'UIP.

Le Président dit que cela a été un plaisir de tous les instants et un privilège de travailler avec le Secrétaire général, qu'il félicite à son tour de sa réélection, ajoutant que la continuité du travail de l'UIP sera ainsi assurée lorsque, à la fin de son propre mandat en octobre 2017, il cédera la place au prochain Président.

La séance est levée à 13 h 30.

Troisième séance

Mercredi 5 avril 2017

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. S. Chowdhury (Bangladesh).

Point 11 de l'ordre du jour (suite)

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/200/11c)-R.1, P.1 et P.2)

Mme D. Pascal Allende (Chili), Présidente du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, rend compte de la récente réunion du Comité à Dhaka, dont le rapport est diffusé sous la cote CL/200/11c)-R.1. Elle attire l'attention sur le plan de travail du Comité pour 2017, qui figure en annexe au document et prévoit notamment l'organisation d'une deuxième table ronde sur l'eau et la constitution d'un réseau parlementaire sur le même sujet.

Le Président, rappelant que trois femmes doivent être élues membres du Comité conformément aux amendements récents apportés à son Règlement, dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire les deux candidates présentées dans les documents CL/200/11c)-P.1 et P.2, à savoir Mme S. Atallahjan (Canada) et Mme R. Elwani (Egypte), ainsi que Mme N. Akter (Bangladesh), qui a été également proposée comme membre.

Il en est ainsi décidé.

d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/200/11d)-R.1 et P.1)

M. P. Mahoux (Belgique), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présente le rapport de la récente réunion de son Comité à Dhaka (CL/200/11d)-R.1). Les discussions du Comité ont porté sur le thème de la protection des réfugiés et de l'apatridie et ont mis en évidence les problèmes rencontrés par les intéressés, du fait notamment de l'inégalité entre les sexes et du manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation. Il invite les participants à rejoindre la campagne *#IBelong* lancée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à soutenir la recommandation du Comité qui propose que l'UIP marque le 40^{ème} anniversaire de l'adoption des Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève de 1949 lors de la 137^{ème} Assemblée.

Le Président, rappelant que le Conseil doit élire au Comité un membre du Groupe arabe et un autre du Groupe Eurasie, dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire comme membre la seule personne dont le Secrétariat ait reçu la candidature à ce jour (document CL/200/11d)-P.1), à savoir M. S.M. Al-Khathlan (Arabie saoudite) pour le Groupe arabe.

Il en est ainsi décidé.

e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/200/11e)-R.1)

Mme G. Eldegard (Norvège), Présidente du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présente le rapport des deux séances que le Groupe a tenues à Dhaka (CL/200/11e)-R.1). Elle exprime l'espoir que tous les Membres soutiendront l'amendement proposé aux Statuts de l'UIP, rédigé à l'initiative du Groupe dans le but de se rapprocher de la parité à l'UIP en portant à un tiers la proportion des femmes membres du Comité exécutif. Après s'être félicitée des statistiques encourageantes données dans le rapport concernant la participation des femmes à la 136^{ème} Assemblée et leur présence dans les parlements, elle prie instamment les Membres de continuer à s'employer à mettre en œuvre le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles

au genre, en se servant notamment de l'outil d'auto-évaluation qui s'y rapporte, et de se faire part de leurs expériences à la prochaine Assemblée pendant le débat prévu pour marquer le cinquième anniversaire du Plan. Elle remercie M. A. Jasem Ahmed, membre sortant des Emirats arabes unis, de sa contribution aux travaux du Groupe, disant qu'il restera un allié précieux dans les efforts tendant à l'inclusivité des genres, à la sensibilité au genre et à une véritable écoute des femmes tant à l'UIP que dans ses parlements membres.

Le Président signale que M. A. Abdel Aal (Egypte) siègera au Groupe du partenariat entre hommes et femmes en qualité de membre si sa candidature au Comité exécutif en tant de représentant du Groupe arabe est retenue.

f) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
(CL/200/11f)-R.1 et P.1)

M. Md. H. Millat (Bangladesh) présente le rapport de la récente réunion que le Groupe consultatif a tenue à Dhaka, tel qu'il figure dans le document CL/200/11f)-R.1.

Le Président, notant que le Groupe accepte de changer son nom en Groupe consultatif sur la santé, signale qu'il est fait état dans le document CL/200/11f)-P.1 d'une proposition tendant à aligner le mandat du Groupe sur la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021. Il considère que le Conseil est prêt à approuver cette proposition, qui est reproduite en annexe au document.

Il en est ainsi décidé.

g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP
(CL/200/11g)-R.1)

Mme M. Osoru (Ouganda), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, dit que le Forum s'est réuni récemment à Dhaka pendant une journée et présente le rapport de cette réunion (CL/200/11g)-R.1) qui a connu une participation record, en particulier de jeunes femmes parlementaires. Les participants ont débattu des moyens de corriger les inégalités qui risquent d'entraîner les jeunes vers l'extrémisme violent. Elle prie instamment les parlementaires de travailler à l'avènement de sociétés inclusives en encourageant et en soutenant les jeunes qui souhaitent être associés en qualité de citoyens à la vie politique et y jouer un rôle de premier plan, et en accordant la priorité au contrôle des politiques publiques et des ressources affectées à l'autonomisation des femmes. Elle remercie le Comité exécutif d'avoir appuyé la proposition du Forum tendant à renforcer la présence des jeunes aux Assemblées de l'UIP et d'avoir recommandé que le Président ou la Présidente du Conseil du Forum soit l'un de ses membres de droit.

Le Président, attirant l'attention sur la liste des jeunes parlementaires nouvellement élus au Conseil du Forum pour un mandat de deux ans, qui figure dans le rapport, souligne l'importance de voir de jeunes parlementaires présents dans toutes les structures de l'UIP et aussi de s'entretenir avec les jeunes générations au niveau local. A Dhaka, par exemple, de jeunes Bangladais ont été interrogés sur le thème du débat général et leurs réponses communiquées au Forum qui les a intégrées à sa contribution à l'Assemblée. Cette initiative ouvre la voie à des exercices semblables à l'avenir.

Le Conseil directeur prend acte des activités des organes pléniers et comités spécialisés.

Point 12 de l'ordre du jour

137^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP (SAINT-PETERSBOURG, 14-18 OCTOBRE 2017)

Le Président rappelle la minute de silence que les participants ont observée à l'Assemblée en signe de sympathie et de solidarité avec le peuple russe après le récent attentat terroriste perpétré à Saint-Pétersbourg et dit que les préparatifs de la 137^{ème} Assemblée dans cette ville avancent comme prévu.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) remercie les participants de la sympathie exprimée au peuple russe et dit que le Parlement russe est très honoré de recevoir la prochaine Assemblée de l'UIP au Siège de l'Assemblée interparlementaire des pays membres de la

Communauté des Etats indépendants dans cette belle ville de Saint-Pétersbourg, qui a tous les équipements nécessaires pour l'accueillir. En tant que capitale culturelle du pays, la ville abrite en outre pléthore de monuments historiques célèbres dans le monde entier. La Fédération de Russie attend avec impatience d'accueillir tous les Membres de l'UIP à cette occasion dont les préparatifs vont bon train.

Projection d'un court-métrage sur les attraits de Saint-Pétersbourg.

Le Président convient que Saint-Pétersbourg promet d'offrir aux délibérations de l'Assemblée une magnifique toile de fond et exprime l'espoir que tous les Membres de l'UIP y seront représentés.

Point 13 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES

(CL/200/13-P.1)

a) Réunions statutaires

Le Secrétaire général informe le Conseil que, après un examen initial de l'invitation reçue du Parlement argentin qui offre d'accueillir l'Assemblée de l'UIP en avril 2019, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat de procéder à l'évaluation des équipements disponibles à Buenos Aires pour s'assurer qu'ils répondent aux attentes de l'UIP. En attendant les conclusions de la mission qui sera dépêchée sous peu à Buenos Aires dans ce but, il espère être en mesure de soumettre au Conseil une proposition ferme à ce sujet à sa prochaine session en octobre. Il encourage aussi les parlements qui souhaiteraient accueillir de futures Assemblées à se faire connaître, ajoutant que, au cas où l'UIP ne recevrait aucune offre, elle aurait toujours l'option de tenir son Assemblée à Genève.

b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général renvoie au document CL/200/13-P.1 qui contient la liste des réunions spécialisées et autres, dont certaines ont déjà été approuvées par le Conseil. Celles pour lesquelles l'approbation du Conseil est demandée sont financées par des sources extérieures et n'ont donc pas d'incidence sur le budget ordinaire de l'UIP.

Le Conseil directeur approuve la liste des réunions spécialisées et autres.

Point 14 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS DE L'UIP

(CL/200/14-P.1, P.1.Am.1, P.2 et P.3)

Le Président attire l'attention sur les documents CL/200/14-P.1, P.1.Am.1, P.2 et P.3, dans lesquels sont consignés les amendements proposés aux Statuts et aux Règlements de l'UIP qui, pour certains, concernent l'Assemblée et les Commissions permanentes et, pour d'autres, la proportion d'hommes et de femmes au Comité exécutif et les Règles et pratiques du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Le Secrétaire général, exposant les amendements que le Comité exécutif recommande d'adopter, dit que les changements proposés ont pour objet de faire du Président ou de la Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP un membre de droit du Comité exécutif ; de veiller à ce qu'un tiers au moins des membres élus au Comité exécutif soient des femmes ; de subordonner la tenue d'une Assemblée de l'UIP dans un pays hôte au respect par ce pays de la politique de l'UIP en matière de visas ; de donner une définition claire et sans ambiguïté des conditions que doit remplir un point "d'urgence" pour pouvoir être proposé comme tel ; d'officialiser la pratique consistant à adopter un document final en conclusion du débat général ; de prolonger le délai dans lequel doivent être déposées les propositions de thèmes d'étude à examiner dans les Commissions permanentes ; et d'ajouter au règlement financier une disposition prévoyant un délai de "prescription" au-delà duquel un Parlement ne serait plus responsable des arriérés accumulés par ses prédécesseurs. Il signale aussi les modalités d'application de l'amendement proposé concernant la proportion de femmes au Comité exécutif, que celui-ci a approuvées et qui sont exposées dans le document CL/200/14-P.2.

M. P. Martin-Lalande (France) suggère que, contrairement à l'usage dans des langues comme le français, la forme féminine des noms précède le masculin dans tous les textes, que par exemple "la Présidente" précède "le Président".

Le Secrétaire général, répondant aux demandes d'éclaircissements de **M. F. Imam (Bangladesh)** et de **M. H.H. Vu (Viet Nam)**, dit que l'amendement proposé à l'article 4.1 du Règlement de l'Assemblée a pour objet d'introduire une certaine flexibilité en se donnant la possibilité de tenir à Genève l'une des deux Assemblées annuelles, selon les invitations dont on dispose. Pour ce qui est du financement d'une seconde Assemblée annuelle qui se tiendrait hors de Genève, la responsabilité en revient toujours au Parlement hôte concerné. S'agissant du nombre de femmes membres du Comité exécutif, la proportion d'un tiers fixée par l'amendement proposé à l'Article 25.2 des Statuts est entendue comme un minimum et il serait donc légitime qu'elle soit dépassée.

Le Conseil directeur approuve les amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP.

Point 15 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF

(CL/200/15-P.1)

(cf. Article 21 k) des Statuts et articles 37, 38 and 39 du Règlement du Conseil directeur)

Le Président, se reportant à la candidature reçue à l'élection au Comité exécutif, dit qu'il considère que le Conseil souhaite élire M. A. Abdel Aal (Egypte), dans quel cas celui-ci suivra les pas de son prédécesseur en siégeant aussi au Sous-Comité des finances.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

DIVERS

Le Président, parlant de la situation au Yémen, dit que les deux factions du Parlement prétendant à la légitimité – l'une basée à Sanaa et l'autre à Aden – ont été invitées à participer à l'Assemblée mais que seule la faction basée à Aden est présente. Le Comité exécutif a alors décidé de geler la participation du Yémen à l'Assemblée tout en profitant de la possibilité de s'entretenir avec la faction présente, en particulier des chances de dialogue entre les deux factions. En conséquence, le Comité a proposé que l'UIP offre d'accueillir une réunion des deux factions dans ce but à son Siège de Genève et qu'elle accepte l'invitation reçue de la faction basée à Aden à procéder sur place à une évaluation de ses capacités et de son fonctionnement. Il part de l'idée que le Conseil souhaite approuver ces propositions.

Il en est ainsi décidé.

M. P. Nyabenda (Burundi) exprime sa gratitude à l'UIP pour l'attention avec laquelle elle surveille la situation au Burundi et son offre spontanée d'apporter une assistance pratique en favorisant le dialogue inter-burundais tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Les parlementaires burundais espèrent être associés au suivi de ce dialogue, notamment pour en expliquer l'issue à leurs électeurs et le transposer en loi.

Le Président dit que l'UIP est toujours attentive à éviter toute action qui pourrait faire double emploi avec des initiatives en cours ou les compliquer encore mais qu'elle encourage effectivement les parlementaires à apporter une valeur ajoutée aux processus en cours, lorsque c'est faisable.

Après les échanges de politesse habituels, il déclare close la 200^{ème} session du Conseil directeur.

La session est close à 16 heures.